



Conseils de sécurité ferroviaire pour les travailleurs d'entretien municipaux

Que vous conduisiez un chasse-neige ou une niveleuse ou effectuiez un autre travail d'entretien des infrastructures municipales, le faire à proximité des passages à niveau et des voies ferrées peut s'avérer incroyablement risqué si vous ne connaissez pas les règles de sécurité ferroviaire. Suivez ces importants conseils qui vous aideront à rester en sécurité, et partagez-les avec vos collègues—ça pourrait sauver des vies.



SOYEZ PRÊTS À VOUS ARRÊTER À TOUS LES PASSAGES À NIVEAU

Ralentissez et préparez-vous à vous arrêter à tous les passages à niveau. Lorsque vous approchez de l'un d'eux, ouvrez votre fenêtre et éteignez la ventilation ainsi que la musique afin de mieux entendre les trains arriver. Si un train approche, arrêtez-vous derrière la barrière ou la ligne d'arrêt, ou à au moins cinq mètres du rail le plus proche.



ASSUREZ-VOUS DE BIEN VOIR LES VOIES FERRÉES

Ne traversez pas un passage à niveau à moins d'avoir une vue dégagée des voies ferrées et d'être sûrs qu'aucun train n'arrive dans l'une ou l'autre direction, sur aucune voie—surtout aux passages à niveau qui ne sont pas équipés de feux clignotants, de cloche ou de barrières. Soyez conscients de la longueur de votre véhicule ainsi que de l'espace disponible de l'autre côté du passage à niveau. Pour éviter de caler sur les voies, traversez toujours à bas régime, sans changer de vitesse. Si vous conduisez un chasse-neige ou une niveleuse, assurez-vous de remonter la lame ou les autres fixations assez haut pour dégager la voie.



CONTACTEZ LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER

Ne stationnez jamais votre véhicule sur une voie ferrée et ne marchez pas non plus le long celle-ci. Si l'entretien doit se faire dans un rayon de huit mètres des voies ou d'un passage à niveau, vous devez avoir la permission des chemins de fer afin d'assurer la sécurité et la conformité aux règlements. Contactez toujours la compagnie ferroviaire **avant** de commencer à travailler à proximité des passages à niveau ou des voies ferrées.



QUITTEZ VOTRE VÉHICULE S'IL CALE OU RESTE COINCÉ

Si votre véhicule cale ou reste coincé à un passage à niveau, sortez immédiatement et éloignez-vous à au moins 30 mètres des voies ferrées. Contactez la compagnie pour l'informer qu'un véhicule obstrue la voie, ou appelez le 911. Si votre véhicule heurte un rail, un panneau ou un signal d'avertissement, rapportez-le immédiatement au chemin de fer. La plupart des compagnies ferroviaires affichent leurs numéros d'urgence aux passages à niveau—que ce soit derrière la croix d'avertissement ou sur le poste de signalisation.

N'OUBLIEZ PAS :

- Les lois, règlements et politiques régissant le travail à proximité des voies ferrées varient selon les provinces et les compagnies de chemin de fer—sachez lesquels vous concernent, et assurez-vous de vous y conformer en tout temps.
- Les trains circulent constamment. Les signaux d'avertissement aux passages à niveau ne s'activent parfois que 20 secondes avant l'arrivée d'un train. Un gros camion peut mettre jusqu'à 18 secondes avant de libérer les voies à partir d'un arrêt complet. Alors, si vous travaillez à proximité d'un passage à niveau, ne laissez aucun matériel qui ne soit indispensable sur les voies ferrées, restez alertes et en sécurité !
- Signalez toutes les conditions dangereuses aux passages à niveau directement à la compagnie ferroviaire, ou appelez le 911.